

*L'hon. M. Mackenzie:*

D. Avez-vous proposé un comité de ce genre en 1935—un comité impartial d'employeurs et d'employés?—R. Non; j'ai déjà répondu à cette question. J'ai dit qu'à mon avis l'administration en 1935 était, dans l'esprit des employeurs du pays, beaucoup plus claire qu'à présent, principalement en raison de la simplification découlant de la méthode des taux uniformes.

D. Vous préférez le taux uniforme au système progressif?—R. Je n'ai pas dit cela.

D. Vous savez qu'en vertu des termes du bill il est proposé de constituer un comité consultatif qui sera impartial?—R. Cela est vrai.

D. Votre proposition est mise en pratique avant que vous la fassiez, par les termes mêmes du bill.—R. Je ne le crois pas.

*M. Reid:*

D. L'adoption d'un taux de chômage de 12 p. 100 basé sur une estimation actuarielle, et un comité consultatif prévu dans le bill, qui aurait pour mission d'étudier le chômage à l'heure actuelle et ce qui pourrait arriver dans six mois d'ici, ne seraient pas, à votre avis, une sauvegarde suffisante?—R. J'ai déjà signalé, monsieur, que je crois opportun d'étendre les pouvoirs du comité consultatif. Et je vous ai proposé d'étudier la possibilité de fixer par proclamation la date à laquelle les cotisations doivent commencer, selon une recommandation de la Commission, et de concert avec un rapport du comité consultatif; rapport certifiant que, de l'avis du comité, la date choisie est telle que le comité considère que la caisse sera raisonnablement en mesure de faire face à ses obligations pendant au moins les quatre années suivantes.

*Le président:*

D. Cela n'exigerait pas d'amendement à la loi?—R. Je ne crois pas.

*M. Jackman:*

D. Quelques jours avant la déclaration de guerre par la Grande-Bretagne, les compagnies d'assurance-vie du Canada n'ont-elles pas haussé leur taux par l'insertion d'une clause de guerre?—R. A l'ouverture des hostilités, monsieur Jackman, les compagnies d'assurance-vie ont pris certaines mesures au sujet de la clause de guerre dans leurs contrats, et particulièrement pour se protéger en ce qui concerne le risque de guerre dans les polices à émettre par la suite.

D. Le taux d'assurance a-t-il été augmenté?—R. J'aimerais mieux, monsieur le président, vu que c'est là une question dont je ne me suis pas trop occupé récemment, que...

Le PRÉSIDENT: Vous en êtes-vous occupé ou non?

Le TÉMOIN: Je ne m'en suis pas occupé récemment; par conséquent je ne tiens pas à donner des chiffres sur ce point, monsieur le président.

M. ROEBUCK: Ce serait pour les nouvelles polices, en tout cas.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

*M. Pottier:*

D. Je vais parler franchement; j'ai peur que le témoignage de M. Wolfenden ait donné l'impression qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans le plan. Ce n'est peut-être pas le cas si on suit attentivement ses paroles. J'ai peur cependant que ce soit l'impression laissée par son témoignage. J'estime qu'il est très important de tirer cela au clair. J'ai essayé de prendre les propositions par écrit. Vous proposez que le plan soit étudié d'une manière plus approfondie. C'est ce que vous dites vers la fin de vos remarques. Je comprends que vous dites que par suite de la guerre la question devrait recevoir une attention plus minutieuse. Est-ce cela ou non? A cause de la guerre, vous proposez que le plan soit étudié